

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 février 2020

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 51+ 3 Pouvoirs  
suppléants : 4

Secrétaire de séance : M. F. SCHEYDER

Sous la présidence de : M. J. ADAM

**PRESENTS** : Mmes J. LEONHART, L. JOST-LIENHARD, M. A. JANUS, Mme R. ROTH, MM. P. MICHEL, M. RIEHL, A. MEISS, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, D. BASTIAN, Mme N. CARMAUX, MM. J. ADAM, D. OSTER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, Mme J. SCHNEPP, M. J.M. KRENER, Mme A. STUCKI, M. C. REIMANN, Mmes L.L. MOREY, E. BECK, MM. F. SCHEYDER, J.M. MATTER, P. DIETLER, Mme N. HOLDERITH-WEISS, MM. J.G. STOLLE, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, R. HELMSTETTER - suppléant -, D. HOLZSCHERER, G. KLICKI, J.L. SCHEER, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, E. JACKY - suppléant -, A. SPAEDIC, Mme F. BOURJAT, MM. C. REUTENAUER - suppléant -, R. LETSCHER, R. KOENIG, Mme L. CLEISS, MM. J.G. BALTZER - suppléant -, M. RUCH, R. HARRER, P. DHAINAUT, S. CUNRATH, C. KAMMERER.

**EXCUSES** : Mme D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL , M. M. MEYER - Pouvoir à M. A. JANUS -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. J.C. BERRON, R. KISTER.

**Délibération 1.D : Abrogation de la carte communale de Hinsbourg**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.163-6 et L.163-7 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriale et notamment son article L.5211-57 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 18/10/2005 portant approbation de la carte communale de Hinsbourg ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 20/01/2006 portant approbation de la carte communale de Hinsbourg ;

**Vu** la délibération n°1A de ce jour d'approbation du PLUi du Pays de La Petite Pierre ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal de Hinsbourg en date du 17/12/2019 donnant un avis favorable à l'abrogation de la carte communale par le Conseil Communautaire ;

**Vu** l'arrêté communautaire en date du 18/09/2019 prescrivant l'enquête publique unique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de La Petite Pierre et à l'abrogation des cartes communales des communes d'Erckartwiller, Frohmuhl, Hinsbourg, Lohr, Petersbach, Puberg, Rosteig, Sparsbach, Struth, Tieffenbach ;

**Vu** le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du Pays de La Petite Pierre et sur l'abrogation des cartes communales ;

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* d'ABROGER** la carte communale de Hinsbourg ;

**\* de SOLLICITER** l'abrogation de la carte communale de Hinsbourg par le Préfet du Bas-Rhin ;

**\* de PRECISER** que la présente délibération

- sera transmise à :
  - Monsieur le Préfet du Bas-Rhin ;
  - Monsieur le Maire de la Commune de Hinsbourg ;
- fera l'objet
  - d'un affichage au siège de la Communauté de communes et à la Mairie de Hinsbourg durant un mois ;
  - d'une mention dans le journal : « Les Dernières Nouvelles d'Alsace » ;
  - d'une publication au recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes.

**Certifié exécutoire**

**Pour extrait conforme,**

**Le Président**